

Date de dépôt : 11 mars 2020

Réponse du Conseil d'Etat

**à la question écrite urgente de Mme Helena Verissimo de Freitas :
Quel est l'impact de l'aéroport de Genève sur la qualité de l'air de
la région ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 28 février 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La réponse à cette question est : on n'en sait rien et on ne le saura pas de sitôt !

Dans le cadre de l'accord transfrontalier PACT'Air¹, signé en janvier 2018, le canton de Genève s'était engagé avec ses partenaires français à entreprendre une étude indépendante, cofinancée par la France, Genève et des fonds européens Interreg pour mesurer la qualité de l'air du Grand Genève.

Le Dauphiné² du lundi 24 février 2020 et le 20 Minutes³ du 25 février 2020 nous renseignent sur le fait que le canton de Genève a fait marche arrière début février et a informé ses partenaires français qu'il abandonnait le projet suite à des coupes budgétaires du Grand Conseil.

¹ <https://www.grand-geneve.org/concretement/pactair>

² <https://www.ledauphine.com/environnement/2020/02/24/drole-de-recul-de-geneve-sur-la-qualite-de-l-air-de-l-aeroport>

³ <https://www.20min.ch/ro/news/geneve/story/Aeroport-et-pollution--le-Canton-fait-volte-face-12651404>

En date du 27 février 2020, un tribunal britannique a donné raison aux opposants de l'extension de l'aéroport d'Heathrow car le gouvernement aurait dû tenir compte de l'accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique. Le Monde⁴, 27 février 2020.

Le 4 décembre 2019, en réponse à une motion du Grand Conseil, le Conseil d'Etat déclare l'urgence climatique et mentionne dans son communiqué de presse⁵ les objectifs fixés :

- réduire de 60% (contre 40% initialement prévus) les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à leur niveau en 1990;*
- viser la neutralité carbone en 2050.*

En renonçant à participer à cette étude, la population ne connaîtra pas l'impact de l'aéroport dans la région du Grand Genève.

Dès lors, je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- **Quel était le coût de la part genevoise pour que cette étude puisse avoir lieu ?***
- **Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de demander un crédit à la commission des finances pour que l'étude puisse se faire ?***

⁴ https://www.lemonde.fr/international/article/2020/02/27/la-justice-britannique-met-un-coup-d-arret-au-projet-d-agrandissement-de-l-aeroport-d-heathrow_6031038_3210.html?utm_medium=Social&utm_source=Facebook&fbclid=IwAR1VF1o6x-GL8Al00D6BiP-03CaOm4-ZF5KJMjGcIGAVOMrq5ePMp2YCNZI#Echobox=1582806083

⁵ <https://www.ge.ch/document/communique-presse-du-conseil-etat-du-4-decembre-2019#extrait-18390>

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le coût de la part à charge de l'office cantonal de l'environnement (OCEV) pour que l'étude puisse avoir lieu a été chiffré à 342 985 francs.

Ce projet a été intégré dans les demandes d'augmentation de budget pour l'année 2020 (nature 31) qui ont toutefois été intégralement refusées par votre Grand Conseil lors du vote du budget 2020 de l'Etat de Genève, étant précisé qu'en sus, votre parlement a voté une réduction supplémentaire de 12 millions de francs par rapport au budget 2019 pour l'ensemble de la nature 31 du budget de l'Etat de Genève.

Le Conseil d'Etat ne peut que prendre acte de vos décisions, même s'il regrette que ce projet – comme d'autres d'ailleurs – doive être remis à des temps meilleurs, faute de financement disponible. Si la situation financière le permet, il sera représenté dans le cadre de la nouvelle programmation Interreg IV, qui devrait démarrer en 2021. A noter que le projet se concentre sur la lutte contre la pollution atmosphérique et non pas sur les enjeux de neutralité carbone.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS